

---

---

**Matières de charge pour peintures —  
Spécifications et méthodes d'essai —  
Partie 16:  
Alumines hydratées**

*Extenders for paints — Specifications and methods of test —  
Part 16: Aluminium hydroxides*  
**(standards.iteh.ai)**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000>  
[ISO 3262-16:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000)



Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3262-16:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 734 10 79  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 3262 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 3262-16 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 35, *Peintures et vernis*, sous-comité SC 2, *Pigments et matières de charge*.

La présente partie de l'ISO 3262 et les autres parties (voir ci-dessous) annulent et remplacent l'ISO 3262:1975, qui a fait l'objet d'une révision technique. La partie 1 comprend la définition du terme «matière de charge» et présente un certain nombre de méthodes d'essai qui s'appliquent à la plupart des matières de charge; la partie 2 et les parties suivantes prescrivent les exigences et, s'il y a lieu, les méthodes d'essai particulières s'appliquant à des matières de charge données.

L'ISO 3262 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai*:

- *Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales*
- *Partie 2: Barytine (sulfate de baryum naturel)*
- *Partie 3: Blanc fixe*
- *Partie 4: Craie*
- *Partie 5: Carbonate de calcium cristallin naturel*
- *Partie 6: Carbonate de calcium précipité*
- *Partie 7: Dolomite*
- *Partie 8: Kaolin naturel*
- *Partie 9: Kaolin calciné*
- *Partie 10: Talc et chlorites naturels sous forme lamellaire*
- *Partie 11: Talc naturel sous forme lamellaire, contenant des carbonates*

## ISO 3262-16:200(F)

- *Partie 12: Mica de type muscovite*
- *Partie 13: Quartz naturel broyé*
- *Partie 14: Cristobalite*
- *Partie 15: Silice vitreuse*
- *Partie 16: Alumines hydratées*
- *Partie 17: Silicate de calcium précipité*
- *Partie 18: Silicoaluminate de sodium précipité*
- *Partie 19: Silice précipitée*
- *Partie 20: Silice pyrogénée*
- *Partie 21: Sable de silice (quartz naturel non broyé)*
- *Partie 22: Kieselguhr, flux-calciné*

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3262-16:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000>

# Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai —

## Partie 16 : Alumines hydratées

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3262 prescrit les spécifications et les méthodes d'essai correspondantes pour les alumines hydratées.

### 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 3262. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 3262 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 787-2:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2: Détermination des matières volatiles à 105 °C.*

ISO 787-7:—<sup>1)</sup>, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7: Détermination du refus sur tamis - Méthode à l'eau - Méthode manuelle.*

ISO 787-9:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9: Détermination du pH d'une suspension aqueuse.*

ISO 787-11:1981, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 11: Détermination du volume massique apparent et de la masse volumique apparente après tassement.*

ISO 787-14:1973, *Méthodes générales d'essai des pigments — Partie 14: Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux.*

ISO 5794-1:1994, *Ingrédients de mélange du caoutchouc — Silices hydratées précipitées — Partie 1: Essais sur le produit brut.*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 3262, les termes et définitions suivants s'appliquent.

---

1) À publier. (Révision de l'ISO 787-7:1981)

### 3.1

#### alumine hydratée

produit cristallisé par exemple selon le procédé Bayer, dont le principal constituant est la gibbsite (hydrargillite),  $\text{Al}(\text{OH})_3$

NOTE D'autres constituants tels que la bayérite,  $\text{Al}(\text{OH})_3$ , et la boehmite,  $\text{AlO}(\text{OH})$ , sont considérés également comme de l'alumine hydratée.

### 3.2

#### alumine hydratées cristallisées

alumine hydratées directement cristallisées avec la répartition granulométrique requise pour l'application

### 3.3

#### alumine hydratées broyées

alumine hydratées broyées à la répartition granulométrique désirée et contenant non seulement des monocristaux et des agglomérats, mais aussi leurs fragments

## 4 Spécifications et méthodes d'essai

### 4.1 Spécifications essentielles

Pour les alumine hydratées conformes à la présente partie de l'ISO 3262, les spécifications essentielles sont données dans le Tableau 1.

### 4.2 Spécifications optionnelles

Les spécifications relatives à la blancheur des alumine hydratées doivent faire l'objet d'un accord entre les parties concernées, ainsi que la méthode d'essai correspondante<sup>2)</sup>.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000>

## 5 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit mentionner au moins les informations suivantes:

- tous les détails nécessaires à l'identification du produit essayé;
- une référence à la présente partie de l'ISO 3262 (ISO 3262-16);
- les résultats des essais, et l'indication de conformité ou de non-conformité du produit aux spécifications;
- tout écart par rapport aux méthodes d'essai spécifiées;
- les dates des essais.

---

2) Une Norme internationale décrivant une méthode d'essai appropriée est en cours d'élaboration.

Tableau 1 — Prescriptions essentielles

Caractéristique	Unité	Prescription											Méthode d'essai					
		Produit à faible teneur en électrolyte, cristallisé			Produit à faible teneur en électrolyte, broyé			Produit standard, cristallisé				Produit standard, broyé						
		A1	A2	A3	B	C1	C2	C3	C4	D1	D2	D3						
Refus sur tamis de 63 µm, max. 45 µm, max.	% (m/m)	À convenir entre les parties concernées			À convenir entre les parties concernées			0,1	À convenir entre les parties concernées			0,5		ISO 787-7				
		> 40	10 à 40	—	10	40	10 à 40	< 10	10 à 40	< 10	—	—	0,5					
Granulométrie moyenne <sup>a</sup>	µm	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	ISO 787-7 <sup>b</sup>			
Surface spécifique, min.	m <sup>2</sup> /g	—	—	3,0	—	—	—	3,0	—	—	—	—	—	3,0	ISO 5794-1			
Résistivité de l'extrait aqueux, min.	Ω·m	100			66	50	40	10	30			40		10	ISO 787-14			
pH de la suspension aqueuse		7 à 9			7 à 10											7 à 9	7 à 10	ISO 787-9
Matières volatiles à 105 °C, max.	% (m/m)	0,2	0,3	0,5	0,4	0,2	0,3	0,4	1,0	0,3	0,4	0,4	1,0	0,4	1,0	ISO 787-2		
		> 1,2	> 0,6	0,4 à 0,7	0,6 à 1,2	> 1,2	0,9 à 1,2	0,6 à 0,9	< 0,6	> 0,9	0,6 à 1,0	0,4 à 0,6	< 0,6	> 0,9	0,6 à 1,0	0,4 à 0,6		
Masse volumique apparente après tassement	g/ml	<p><sup>a</sup> La granulométrie moyenne est définie comme étant l'ouverture de maille, en µm, d'un tamis laissant passer 50 % du produit.</p> <p><sup>b</sup> Ou toute autre méthode d'essai donnant les mêmes résultats.</p>																

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 3262-16:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d798db35-11dc-448d-9cdf-20f9dcf18e04/iso-3262-16-2000>